

-République Française-

2025091109

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 11 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 5 septembre 2025

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M JOLY, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD ;

Étaient absents : Mme FERREIRA, Mme AZEVEDO, M. PERET,

Pouvoirs : Mme. PARRET BONMARTIN (à M. ATHAYNE), Mme LACAUX (à Mme DESVIGNE), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON), Mme MARTIN (à Mme DAVAUD), M. GALAND (à M. MONIER), Mme MORAND (à Mme PERICHON) ;

Secrétaire de séance : M. PISSOCHET

Objet : Convention tripartite Etat / Commune de Varennes-sur-Allier / SPL 277 pour l'attribution de la DSIL à la SPL 277 pour l'aménagement de la cuisine centrale

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet d'aménagement de la cuisine centrale portée par la SPL 277 ;

VU le projet de convention annexé ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'aménagement de la base vie et de la réhabilitation du bâtiment n°61 en vue de sa transformation en cuisine centrale, la maîtrise d'ouvrage du projet a été déléguée à la SPL 277 en 2023 ;

CONSIDERANT que La SPL 277 peut bénéficier de l'octroi d'une subvention au titre de la DSIL au travers d'un conventionnement avec la commune de Varennes-sur-Allier et l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention avec l'Etat et la SPL 277 pour l'attribution d'une subvention à la SPL 277 au titre de la DSIL ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Le 17/09/2025

Pour le Maire,

Le 1^{er} adjoint,

M MONIER